

## SuperSonic Imagine lance son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris

- **Fourchette de prix indicative : 11,70 € à 14,30 € par action**
- **Montant de la levée de fonds : environ 50 M€** pouvant être porté à un maximum de **66,1 M€** (en cas d'exercice de la clause d'extension et de l'option de surallocation)
- **Engagements de souscription : 13,7 M€**
- **Clôture de l'Offre à Prix Ouvert : le 8 avril 2014**
- **Clôture du Placement Global : le 9 avril 2014 (à 12h)**

Le 26 mars 2014 – SuperSonic Imagine (la « Société ») annonce le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

A la suite de l'enregistrement de son Document de Base sous le numéro I.14-006 en date du 6 mars 2014, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé le visa numéro 14-093 en date du 25 mars 2014 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions de SuperSonic Imagine.

### Objectif de la levée de fonds

Les fonds levés via l'introduction en bourse envisagée sont destinés à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer ses opérations (y compris ses besoins en fonds de roulement) et, plus particulièrement, par ordre d'importance et quelque soit le produit net de l'Offre, pour :

- son déploiement commercial à l'international en étoffant sa force de vente directe et en animant un réseau mondial de distributeurs ;
- la poursuite de sa politique d'innovation afin (i) de conforter son avance technologique (plateforme B) et (ii) élargir la gamme d'applications couvertes par Aixplorer® ; et
- la mise en place d'une famille de produits couvrant plusieurs segments de prix et, particulièrement, l'échographie portable qui représente la plus forte croissance du marché.

### **Une nouvelle ère de l'imagerie médicale**

En l'espace de quelques années, SuperSonic Imagine a développé une technologie d'imagerie échographique unique, l'élastographie ShearWave™ par onde de cisaillement, utilisant une nouvelle génération d'ultrasons. Cette innovation majeure permet à SuperSonic Imagine de proposer de nombreuses applications cliniques pour améliorer la détection et la caractérisation de multiples pathologies cancéreuses, tout en s'affranchissant des limites des échographes actuels. Cette innovation constitue une avancée majeure dans le diagnostic clinique par échographie.

## **Un condensé d'innovations qui transforment l'industrie de l'imagerie ultrasonore**

SuperSonic Imagine transforme l'univers des ultrasons qui n'avait pas connu d'innovation significative depuis plus de 15 ans. Son échographe Aixplorer<sup>®</sup>, doté d'une technologie d'acquisition ultra rapide, produit des images avec une définition, un contraste et une résolution excellente. Aixplorer<sup>®</sup> permet aux médecins d'analyser en temps réel la dureté des tissus et leur vascularisation de manière très rapide et non invasive pour une meilleure caractérisation des lésions cancéreuses.

## **Mieux diagnostiquer cancers et pathologies vasculaires par échographie**

- Un marché très dynamique estimé aujourd'hui à 5,8 milliards de dollars<sup>1</sup>
- Plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires réalisés en 5 ans de commercialisation
- Près de 800 systèmes installés dans plus de 50 pays
- Accord de distribution exclusif avec Hologic aux Etats-Unis
- Une équipe d'experts cumulant plus de 250 années d'expérience en ultrasons

## **Modalités de l'opération**

### **Structure de l'offre**

La diffusion des actions offertes sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

- une offre au public en France sous forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« OPO ») ; et
- un placement global en France et dans certains pays, à l'exception notamment des Etats-Unis, principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global »).

### **Fourchette indicative de prix**

11,70 € à 14,30 € par action<sup>2</sup>

### **Taille initiale de l'Offre**

Environ 50,0 M€ soit, à titre indicatif, un maximum de 4 273 504 actions nouvelles à émettre (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix) sous la forme d'une augmentation de capital.

### **Clause d'extension**

Maximum de 7,5 M€ supplémentaires soit, à titre indicatif, un maximum de 641 025 actions nouvelles supplémentaires (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix).

### **Option de surallocation**

Maximum de 8,6 M€ supplémentaires soit, à titre indicatif, un maximum de 737 179 actions nouvelles supplémentaires (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix de l'offre). Cette option de surallocation pourra être exercée en une seule fois à tout moment, en tout ou en partie, jusqu'au 9 mai 2014.

---

<sup>1</sup> Source : InMedica (Groupe IMS Research), étude « The World Market for Ultrasound Imaging Equipment – 2013 »

<sup>2</sup> Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette indicative. En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera fixée de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse. Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*

## Engagements de souscription des actionnaires

Plusieurs entités ou fonds d'investissement gérés par Auriga Partners, Edmond de Rothschild Investment Partners, Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations, NBGI, Mérieux Participations, Omnes Capital, Wellington Partners, Kuwait Life Sciences Company et Alto se sont engagés à placer des ordres de souscription pour un montant total d'environ 13,7 millions d'euros, soit 27% du montant brut de l'Offre (hors exercice de la clause d'extension et de l'option de surallocation). Ces ordres ont vocation à être servis en priorité et intégralement, étant précisé qu'ils pourraient néanmoins être réduits dans le respect des principes d'allocation usuels (principalement dans l'hypothèse où les souscriptions recueillies dans le cadre de l'Offre seraient très supérieures au nombre des actions offertes).

## Engagements d'abstention de la Société et engagements de conservation des actionnaires et des managers

Engagement d'abstention de la Société : 180 jours

Principaux actionnaires : 180 jours

Principaux managers : 360 jours

## Calendrier prévisionnel de l'opération

<b>25 mars 2014</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Visa de l'AMF sur le Prospectus</li></ul>
<b>26 mars 2014</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Communiqué de presse annonçant l'Offre</li><li>▪ Ouverture de l'OPO et du Placement Global</li></ul>
<b>8 avril 2014</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet</li></ul>
<b>9 avril 2014</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris)</li><li>▪ Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'extension</li><li>▪ Signature du Contrat de Garantie</li><li>▪ Communiqué de presse indiquant le résultat de l'Offre</li><li>▪ Début de la période de stabilisation éventuelle</li></ul>
<b>10 avril 2014</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Début des négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous la forme de promesses d'actions (jusqu'au 14 avril 2014 inclus)</li></ul>
<b>14 avril 2014</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global</li></ul>
<b>15 avril 2014</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Début des négociations des actions SuperSonic Imagine sur le marché réglementé d'Euronext à Paris</li></ul>
<b>9 mai 2014</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Date limite d'exercice de l'Option de surallocation</li><li>▪ Fin de la période de stabilisation éventuelle</li></ul>

## Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 8 avril 2014 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet. Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un des Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés au plus tard le 9 avril 2014 à 12 heures (heure de Paris).

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*

## Codes d'identification des titres SuperSonic Imagine

- **Libellé** : SuperSonic imagine
- **Code ISIN** : FR0010526814
- **Mnémonique** : SSI
- **Compartiment** : Compartiment B
- **Secteur d'activité** : 4535 Medical Equipment (classification ICB)

## Intermédiaires financiers



**Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés**



**Co-Chefs de File**

**Conseil de la Société**



**Mise à disposition du Prospectus** – Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 25 mars 2014 sous le numéro 14-093, composé du document de base enregistré le 6 mars 2014 sous le numéro I.14-006 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de SuperSonic Imagine (Les Jardins de la Duranne - Bât. E - 510, rue René Descartes, 13857 Aix-en-Provence Cedex) ainsi que sur les sites Internet de la société ([www.supersonicimagine.fr](http://www.supersonicimagine.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

**Facteurs de risques** - SuperSonic Imagine attire l'attention du public sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base enregistré auprès de l'AMF et sur le chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la note d'opération.



### **SuperSonic Imagine**

Michele Debain  
Directeur Marketing  
[michele.debain@supersonicimagine.com](mailto:michele.debain@supersonicimagine.com)  
04 42 99 24 32 - 06 07 47 30 30

### **NewCap**

Relations investisseurs  
Pierre Laurent / Florent Alba  
[supersonicimagine@newcap.fr](mailto:supersonicimagine@newcap.fr)  
01 44 71 98 55

### **H&B Communication :**

Relations Médias  
Florence Portejoie  
[fportejoie@hbcomcorp.fr](mailto:fportejoie@hbcomcorp.fr)  
01 58 18 32 58 - 06 88 84 81 74

## **A propos de SuperSonic Imagine**

Fondée en 2005 et basée à Aix-en-Provence (France), SuperSonic Imagine est une entreprise spécialisée dans le secteur de l'imagerie médicale. La société conçoit, développe et commercialise une plateforme échographique révolutionnaire, Aixplorer<sup>®</sup>, qui exploite une technologie UltraFast<sup>™</sup> à une cadence d'acquisition environ 200 fois plus rapide que les systèmes concurrents. Aixplorer<sup>®</sup> est le seul échographe à pouvoir imager deux types d'ondes : les ondes ultrasonores permettent de construire des images d'une qualité exceptionnelle; les ondes de cisaillement permettent aux médecins de visualiser et analyser en temps réel la dureté des tissus, grâce à une procédure fiable, reproductible, et non invasive. Cette innovation, l'Elastographie ShearWave<sup>™</sup>, améliore la détection et la caractérisation de multiples pathologies dans de nombreuses applications, notamment le sein, la thyroïde, le foie ou la prostate. SuperSonic Imagine dispose des autorisations réglementaires nécessaires pour une commercialisation d'Aixplorer<sup>®</sup> sur les principaux marchés. SuperSonic Imagine dispose au 31 décembre 2013 d'une base installée de 773 Aixplorer<sup>®</sup> répartis dans plus de 50 pays. Au cours des dernières années, SuperSonic Imagine a bénéficié du soutien de plusieurs investisseurs de premier plan, parmi lesquels Auriga Partners, Edmond de Rothschild Investment Partners, Bpifrance, Omnes Capital, NBGI et d'autres.

Pour plus d'information sur SuperSonic Imagine, visitez [www.supersonicimagine.fr](http://www.supersonicimagine.fr)

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*

## **Avertissement**

*Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions SuperSonic Imagine dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.*

*En particulier :*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions, ou toute autre valeur mobilière, de SuperSonic Imagine ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de SuperSonic Imagine n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et SuperSonic Imagine n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen (la « Directive Prospectus »). S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué nécessitant la publication par SuperSonic Imagine d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres autre que la France. En conséquence, les actions SuperSonic Imagine ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par SuperSonic Imagine d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.*

*Ce communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Le présent communiqué est destiné uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auquel se rapporte le présent communiqué est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par les Personnes Habilitées.*

*Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le prospectus de la Société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels SuperSonic Imagine est présente.*

*Société Générale, agissant en qualité d'agent stabilisateur, ou tout établissement agissant pour son compte, pourra, sans y être tenu, et avec faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours à compter de la date de fixation du prix de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 9 avril au 9 mai 2014 intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions SuperSonic Imagine, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables et notamment du Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions SuperSonic Imagine et sont susceptibles d'affecter leur cours.*

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*

## RESUME DU PROSPECTUS

Visa n° 14-093 en date du 25 mars 2014 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Éléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

<b>Section A – Introduction et avertissement</b>		
<b>A.1</b>	<b>Avertissement au lecteur</b>	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public et dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
<b>A.2</b>	<b>Consentement de l'émetteur</b>	Sans objet

<b>Section B – Informations sur l'émetteur</b>		
<b>B.1</b>	<b>Dénomination sociale et nom commercial</b>	SuperSonic Imagine (la « Société »).
<b>B.2</b>	<b>Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine</b>	<p>- Siège social : 510, rue René Descartes, Les Jardins de la Duranne Bât E et Bât F, 13857 Aix-en-Provence Cedex 3, France.</p> <p>- Forme juridique : société anonyme à directoire et conseil de surveillance.</p> <p>- Droit applicable : droit français.</p> <p>- Pays d'origine : France.</p>

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*

<p><b>B.3</b></p>	<p><b>Nature des opérations et principales activités</b></p>	<p>Spécialisée dans l'imagerie médicale par ultrasons (appelée également échographie), SuperSonic Imagine conçoit, développe et commercialise des solutions d'imagerie innovantes à base d'ultrasons pour améliorer le diagnostic de nombreuses pathologies.</p> <p>Au 31 décembre 2013, la Société dispose d'une base installée de plus de 770 Aixplorer® (l'échographe développé par la Société) déployés en 5 années, dans plus de 50 pays, avec un chiffre d'affaires cumulé de plus de 50M€. Cette base installée a plus que doublée au cours des 2 dernières années.</p> <p>Doté d'une technologie d'imagerie ultra rapide, l'Aixplorer® est capable d'acquérir des données à une vitesse environ 200 fois plus rapide qu'un échographe traditionnel. Grâce à cette technologie unique, l'Aixplorer® propose des images avec une définition, un contraste et une résolution exceptionnels. Par ailleurs, il propose un mode d'imagerie inédit - l'Elastographie ShearWave™ -, la seule innovation au monde capable de quantifier en temps réel, de façon objective et reproductible*<sup>3</sup>, car indépendante de l'utilisateur, l'élasticité (ou dureté) des tissus. Ce paramètre clinique essentiel pour le diagnostic était jusqu'alors évalué de manière subjective lors de l'examen clinique via la palpation manuelle. Le système d'échographie conçu par la Société et ses nombreuses applications permettent également d'étendre les possibilités de l'échographie conventionnelle pour, à terme, se substituer à d'autres techniques plus coûteuses (telles que l'IRM) pour de nombreuses situations de diagnostic, de dépistage, voire de suivi thérapeutique. De plus, l'échographie présente de nombreux atouts par rapport aux autres techniques d'imagerie que sont le scanner ou l'IRM. Elle présente notamment l'avantage d'être non invasive et non ionisante, c'est-à-dire de ne pas impliquer d'émission de radiations ionisantes, raison pour laquelle elle est aujourd'hui l'examen privilégié en obstétrique pour la visualisation du fœtus.</p> <p>Initialement focalisé sur l'imagerie du sein, mais conçu comme une plateforme évolutive, l'Aixplorer® a progressivement élargi sa gamme de sondes et étendu ses applications médicales ciblées pour se positionner sur des marchés de plus en plus larges au sein de l'échographie : l'imagerie générale pour la radiologie, le vasculaire et, à l'horizon 2020, le cardiaque, les radiologues constituant la cible prioritaire actuelle d'Aixplorer®.</p> <p>Après avoir principalement concentré ses efforts sur les travaux de R&amp;D et la validation de son produit, le Groupe est entré, dès 2012, dans une nouvelle phase de déploiement commercial. La politique d'innovation n'en est pas pour autant devenue secondaire dans la mesure où celle-ci demeure l'un des principaux moteurs de l'expansion commerciale.</p>
<p><b>B.4a</b></p>	<p><b>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité</b></p>	<p><i>Evolutions récentes</i></p> <p>Dans la foulée de l'exercice clos le 31 décembre 2013 qui affiche une croissance de 20,3 % de l'activité, le démarrage de l'exercice 2014 se déroule conformément aux attentes de la Société.</p> <p><i>Objectifs</i></p> <p>Fort d'une stratégie fondée sur la poursuite de l'innovation technologique, un déploiement commercial croissant de son produit et une optimisation de sa production, le Groupe a pour ambition de se hisser parmi les cinq premiers acteurs du marché de l'imagerie par ultrasons sur le segment « premium/haut de gamme ».</p> <p>A cette fin, le Groupe s'est fixé pour objectifs à moyen et long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de conquérir environ 7% du marché mondial de l'imagerie par ultrasons à l'horizon 10 ans (marché qui s'élevait à 5,8 milliards de dollars en 2012 et qui devrait connaître une croissance annuelle moyenne de 5% jusqu'en 2017 – source : étude InMedica 2013),</li> <li>- de dégager, à moyen terme, une marge brute d'environ 60% à l'instar d'autres acteurs du secteur, en bénéficiant à la fois de coûts de production variables optimisés et de la montée en puissance de l'activité services grâce à une base installée croissante, et un niveau de marge d'EBITDA d'environ 20% du chiffre d'affaires. A titre de comparaison, la marge brute dégagée par Sonosite en 1999</li> </ul>

<sup>3 3</sup> Les termes suivis d'un astérisque sont définis dans un glossaire figurant au chapitre 26 du Document de Base.

		<p>s'établissait à 36% avant de progresser très significativement pour atteindre 71% dès 2005 et encore maintenue à ce niveau en 2011 lors de son acquisition par Fujifilm. En effet, les marges en début d'une activité sont rarement optimales étant donné les volumes de ventes par rapport à l'infrastructure de démarrage ainsi que la priorité de commercialiser un produit plutôt que d'optimiser son coût de revient, et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'atteindre le point mort en terme d'EBITDA dans les 5 ans à compter de l'introduction en bourse de la Société.</li> </ul>																																				
<b>B.5</b>	<b>Groupe auquel l'émetteur appartient</b>	<p>À la date du Prospectus, l'organisation juridique du Groupe est la suivante :</p> <pre> graph TD     A[SUPERSONIC IMAGINE SA] -- 100% --&gt; B[SUPERSONIC IMAGINE Inc.]     A -- 100% --&gt; C[SUPERSONIC IMAGINE GMBH]     A -- 100% --&gt; D[SUPERSONIC IMAGINE LTD]     A -- 100% --&gt; E[SUPERSONIC IMAGINE SRL]     A -- 100% --&gt; F[SUPERSONIC IMAGINE HK] </pre>																																				
<b>B.6</b>	<b>Principaux actionnaires</b>	<p><b>Actionnariat</b></p> <p>A la date du Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 1 133 737,60 euros divisé en 11 337 376 actions de 0,1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées.</p> <p>Situation de l'actionnariat à la date du Prospectus sur une base non diluée :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Actionnaires*</th> <th>Nombre d'actions</th> <th>% du capital et des droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Directoire</b></td> <td><b>188 540</b></td> <td><b>1,66%</b></td> </tr> <tr> <td>Auriga Partners</td> <td>1 590 460</td> <td>14,03%</td> </tr> <tr> <td>Omnes Capital</td> <td>1 602 419</td> <td>14,13%</td> </tr> <tr> <td><i>Bpifrance Investissement (ex CDC Entreprises)</i></td> <td><i>1 375 089</i></td> <td><i>12,13%</i></td> </tr> <tr> <td><i>Bpifrance Participations (ex-FSI)</i></td> <td><i>702 751</i></td> <td><i>6,20%</i></td> </tr> <tr> <td>Total concert Bpifrance</td> <td>2 077 840</td> <td>18,33%</td> </tr> <tr> <td>NBGI Private Equity</td> <td>1 244 620</td> <td>10,98%</td> </tr> <tr> <td>EDRIP (dont 123Venture)</td> <td>1 717 260</td> <td>15,15%</td> </tr> <tr> <td>Wellington Partners Venture Capital</td> <td>674 060</td> <td>5,95%</td> </tr> <tr> <td>IRDI</td> <td>78 270</td> <td>0,69%</td> </tr> <tr> <td>iXO Private Equity</td> <td>363 548</td> <td>3,21%</td> </tr> </tbody> </table>	Actionnaires*	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	<b>Directoire</b>	<b>188 540</b>	<b>1,66%</b>	Auriga Partners	1 590 460	14,03%	Omnes Capital	1 602 419	14,13%	<i>Bpifrance Investissement (ex CDC Entreprises)</i>	<i>1 375 089</i>	<i>12,13%</i>	<i>Bpifrance Participations (ex-FSI)</i>	<i>702 751</i>	<i>6,20%</i>	Total concert Bpifrance	2 077 840	18,33%	NBGI Private Equity	1 244 620	10,98%	EDRIP (dont 123Venture)	1 717 260	15,15%	Wellington Partners Venture Capital	674 060	5,95%	IRDI	78 270	0,69%	iXO Private Equity	363 548	3,21%
Actionnaires*	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote																																				
<b>Directoire</b>	<b>188 540</b>	<b>1,66%</b>																																				
Auriga Partners	1 590 460	14,03%																																				
Omnes Capital	1 602 419	14,13%																																				
<i>Bpifrance Investissement (ex CDC Entreprises)</i>	<i>1 375 089</i>	<i>12,13%</i>																																				
<i>Bpifrance Participations (ex-FSI)</i>	<i>702 751</i>	<i>6,20%</i>																																				
Total concert Bpifrance	2 077 840	18,33%																																				
NBGI Private Equity	1 244 620	10,98%																																				
EDRIP (dont 123Venture)	1 717 260	15,15%																																				
Wellington Partners Venture Capital	674 060	5,95%																																				
IRDI	78 270	0,69%																																				
iXO Private Equity	363 548	3,21%																																				

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*



	Mérieux Participations	721 006	6,36%
	Kuwait Life Sciences Company KSCC	75 000	0,66%
	Société générale Innovation 2011 (FCPI)	23 135	0,20%
	Alto	46 708	0,41%
	Norgine BV	-	-
	<b>Investisseurs financiers (fonds d'investissement)</b>	<b>10 214 326</b>	<b>90,09%</b>
	France Innovation Scientifique (FIST) <sup>(10)</sup>	84 770	0,75%
	Canon Inc	566 910	5,00%
	<b>Autres investisseurs institutionnels</b>	<b>651 680</b>	<b>5,75%</b>
	<b>Autres (fondateurs, consultants, membres du conseil de surveillance)</b>	<b>185 020</b>	<b>1,63%</b>
	<b>Direction et employés</b>	<b>97 810</b>	<b>0,86%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>11.337.376</b>	<b>100%</b>

(\*La société de gestion est mentionnée dans l'hypothèse où l'actionnaire est un fonds)

A la date du Prospectus, il n'existe pas d'actionnaire de contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce. A la connaissance de la Société, il n'existe ni action de concert entre ses actionnaires, ni accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle, étant précisé que le pacte signé entre les principaux actionnaires de la Société le 10 mars 2006, tel que modifié par voie d'avenants, sera automatiquement résilié à la date de première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

<b>B.7</b>	<b>Informations financières historiques clés sélectionnées</b>	<b>Bilan consolidé simplifié</b>			
		<b>Données consolidées</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>	<b>Exercice 2011</b>
		<b>Normes IFRS (en K€)</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>
			<b>audités</b>	<b>audités</b>	<b>audités</b>
		<b>Actifs non courants</b>	<b>6 879</b>	<b>6 761</b>	<b>4 801</b>
		<i>Dont immobilisations incorporelles</i>	5 385	5 014	3 420
		<i>Dont immobilisations corporelles</i>	1 210	1 227	1 110
		<i>Dont actifs financiers non courants</i>	284	520	271
		<b>Actifs courants</b>	<b>19 545</b>	<b>15 082</b>	<b>23 608</b>
		<i>Dont trésorerie et équivalent de trésorerie</i>	6 437	4 251	12 488
		<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>26 424</b>	<b>21 843</b>	<b>28 409</b>
		<b>Capitaux propres</b>	<b>11 788</b>	<b>9 644</b>	<b>20 263</b>
		<b>Passifs non courants</b>	<b>6 580</b>	<b>2 837</b>	<b>1 876</b>
		<i>Dont dettes financières - Part long terme</i>	5 488	711	736
		<i>Dont provisions et autres passifs non courants</i>	744	1 868	976
		<b>Passifs courants</b>	<b>8 056</b>	<b>9 362</b>	<b>6 271</b>
		<i>Dont dettes financières - Part court terme</i>	1 189	1 139	300
		<i>Dont provisions et autres passifs courants</i>	3 944	3 328	2 173
		<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>26 424</b>	<b>21 843</b>	<b>28 409</b>
		<b>Compte de résultat consolidé simplifié</b>			
		<b>Données consolidées</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>	<b>Exercice 2011</b>
		<b>Normes IFRS (en K€)</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>
			<b>audités</b>	<b>audités</b>	<b>audités</b>
		<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>16 961</b>	<b>14 097</b>	<b>9 782</b>
- Coût des ventes	(10 723)	(10 140)	(6 693)		
<b>Marge brute</b>	<b>6 238</b>	<b>3 957</b>	<b>3 089</b>		
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(11 723)</b>	<b>(11 283)</b>	<b>(9 749)</b>		
<b>Résultat financier</b>	<b>(168)</b>	<b>32</b>	<b>613</b>		
<b>Résultat net</b>	<b>(11 967)</b>	<b>(11 251)</b>	<b>(9 136)</b>		
<b>Tableaux des flux de trésorerie consolidés simplifiés</b>					
<b>Données consolidées</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>	<b>Exercice 2011</b>		
<b>Normes IFRS (en K€)</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>		
	<b>audités</b>	<b>audités</b>	<b>audités</b>		
Flux de trésorerie lié à l'activité opérationnelle, avant variation du BFR	(9 934)	(9 829)	(8 751)		

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

		<b>Flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles</b>	<b>(14 154)</b>	<b>(6 111)</b>	<b>(10 115)</b>
		<b>Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement</b>	<b>(2 684)</b>	<b>(3 271)</b>	<b>(1 732)</b>
		<b>Flux de trésorerie lié aux activités de financement</b>	<b>19 070</b>	<b>1 165</b>	<b>9 750</b>
		<b>Variation de trésorerie sur l'exercice</b>	<b>2 232</b>	<b>(8 217)</b>	<b>(2 097)</b>
<b>B.8</b>	<b>Informations financières pro forma clés sélectionnées</b>	Sans objet.			
<b>B.9</b>	<b>Prévision ou estimation du bénéfice</b>	Sans objet.			
<b>B.10</b>	<b>Réserves sur les informations financières historiques</b>	Sans objet.			
<b>B.11</b>	<b>Fonds de roulement net</b>	<p>La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du Groupe est insuffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des 12 prochains mois à compter de la date de visa sur le Prospectus. L'insuffisance de fonds de roulement pourrait intervenir à compter du mois de mai 2014, et atteindrait un maximum de 13.685 milliers d'euros en février 2015.</p> <p>Il est toutefois précisé qu'après réalisation de l'augmentation de capital décrite dans la présente note d'opération ou, à défaut, de la seconde tranche d'environ 13,7 millions d'euros du tour de financement de 2013 qui peut être appelée par la Société, le fonds de roulement net consolidé du Groupe serait suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des 12 prochains mois.</p>			

### Section C – Valeurs mobilières

<b>C.1</b>	<b>Nature, catégorie et numéro d'identification des actions offertes et/ou admises aux négociations</b>	<p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– l'ensemble des actions composant le capital social, soit 11 337 376 actions de 0,1 euro de valeur nominale chacune, en ce compris 674 260 actions ordinaires et 10 663 116 actions de préférence qui seront automatiquement converties en actions ordinaires, à raison d'une action ordinaire pour chaque action de préférence, concomitamment à la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (les « <b>Actions Existantes</b> ») ; et</li> <li>– les actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public d'un montant d'environ 50 millions d'euros, prime d'émission incluse, correspondant, à titre indicatif, à l'émission d'un nombre maximum de 4 273 504 actions nouvelles, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix, pouvant être porté à : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ un montant maximum de 57,5 millions d'euros, prime d'émission incluse, correspondant, à titre indicatif, à l'émission d'un nombre maximum de 4 914 529 actions nouvelles, sur la base de la borne</li> </ul> </li> </ul>
------------	---	--

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*

		<p>inférieure de la fourchette indicative de prix, en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (ensemble, les « <b>Actions Nouvelles</b> ») ; et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ un montant maximum de 66,1 millions d'euros, prime d'émission incluse, correspondant, à titre indicatif, à l'émission de 737 179 actions nouvelles supplémentaires au maximum, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (les « <b>Actions Nouvelles Supplémentaires</b> » et avec les Actions Nouvelles, les « <b>Actions Offertes</b> »).</li> </ul> <p>A la date de l'admission aux négociations, les titres de la Société seront des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie.</p> <p>Libellé pour les actions : les négociations sous forme de promesses d'actions interviendront, du 10 avril au 14 avril 2014 (inclus), sous le libellé « SuperSonic Image - promesses ». A partir du 15 avril 2014, les négociations interviendront sous le libellé « SuperSonic Imagine ».</p> <p>Code ISIN : FR0010526814</p> <p>Mnémonique : SSI</p> <p>Compartiment : B</p> <p>Secteur d'activité : 2651B</p> <p>ICB Classification : 4535 Medical Equipment</p>
<b>C.2</b>	<b>Devise d'émission</b>	Euro
<b>C.3</b>	<b>Nombre d'actions émises / Valeurs nominale des actions</b>	<p>Nombre d'actions émises : un maximum de 4 273 504 actions, sur la base de la borne inférieure de la fourchette de prix, pouvant être porté à un nombre maximum de 4 914 529 actions en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, sur la base de la borne inférieure de la fourchette de prix, et à un nombre maximum de 5 651 708 actions en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, sur la base de la borne inférieure de la fourchette de prix.</p> <p>Valeur nominale par action : 0,1 euro.</p>
<b>C.4</b>	<b>Droits attachés aux valeurs mobilières</b>	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions existantes, aux Actions Nouvelles et aux Actions Nouvelles Supplémentaires sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- droit à dividendes,</li> <li>- droit de vote,</li> <li>- droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie, et</li> <li>- droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.</li> </ul>
<b>C.5</b>	<b>Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières</b>	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.
<b>C.6</b>	<b>Existence d'une demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé</b>	<p>L'admission de l'ensemble des actions de la Société est demandée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Compartiment B).</p> <p>Les conditions de négociation de l'ensemble des actions seront fixées dans un avis d'Euronext qui devrait être diffusé le 9 avril 2014, selon le calendrier indicatif.</p> <p>La première cotation des actions sur le marché réglementé d'Euronext à Paris devrait intervenir le 9 avril 2014, et les négociations devraient débiter le 10 avril 2014 sous la forme de promesses jusqu'au 14 avril 2014 (inclus) conformément à l'article 6.8 des</p>

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*

		<p>règles de marché harmonisées d'Euronext.</p> <p>Du 10 avril 2014 jusqu'à la date du règlement-livraison des Actions Nouvelles, qui devrait intervenir le 14 avril 2014, ces négociations s'effectueront dans les conditions prévues à l'article L. 228-10 du code de commerce, sur une ligne de cotation unique intitulée « Supersonic Imagine - promesses » et seront soumises à la condition suspensive de la délivrance du certificat du dépositaire constatant la souscription des Actions Nouvelles. A compter du 15 avril 2014, toutes les actions de la Société seront négociées sur une ligne de cotation « Supersonic Imagine ».</p>
<b>C.7</b>	<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.</p> <p>Il n'est pas prévu d'initier à court terme une politique de versement de dividende compte tenu du stade de développement de la Société.</p>

<b>Section D – Risques</b>		
<b>D.1</b>	<b>Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité</b>	<p>Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– risques relatifs au marché sur lequel intervient le Groupe : existence de technologies alternatives et apparition éventuelle de nouvelles technologies concurrentes ; concurrence d'acteurs de taille très significative ;</li> <li>– risques liés au déploiement commercial du Groupe : incertitude liée à l'adhésion des professionnels de santé à la technologie d'imagerie innovante du Groupe ; capacité du Groupe à mettre en place les forces de vente nécessaires dans des délais ou à des conditions compatibles avec son expansion et à développer sa gamme de produits pour élargir ses débouchés ; contexte général de réduction des dépenses publiques ;</li> <li>– risques liés à la propriété intellectuelle : limites de la protection par les brevets et autres droits de propriété intellectuelle ; dépendance d'une partie de l'activité du Groupe vis-à-vis de technologies appartenant à des tiers ; risque d'actions en contrefaçon ; risque lié à la négociation de licences ;</li> <li>– risques liés au processus de fabrication des produits du Groupe : dépendance envers des tiers pour l'approvisionnement, la fabrication et l'assemblage des produits du Groupe (complexité de la fabrication des produits du Groupe, revalidation du procédé et des procédures de fabrication en conformité avec les normes en vigueur en cas de changement de fournisseur/sous-traitant, délocalisation en avril 2014 d'un sous-traitant en Malaisie impliquant la nécessaire validation de la conformité et de la qualité des équipements produits pouvant générer quelques dysfonctionnements ou retards dans la chaîne de production durant la période de transition) ;</li> <li>– risques liés aux clients du Groupe (établissements de soins et centres d'imagerie médicale, praticiens indépendants, centre de recherches et distributeurs) ;</li> <li>– risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du Groupe du fait de ses produits et à l'adéquation des assurances ;</li> <li>– risques liés à la garantie accordée sur les produits vendus par le Groupe ;</li> <li>– risques liés à l'organisation du Groupe : dépendance vis-à-vis de collaborateurs clés ; gestion de la croissance interne du Groupe ;</li> <li>– risques financiers, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ historique des pertes (au 31 décembre 2013, les pertes nettes cumulées depuis la création du Groupe s'élèvent à 71,9 millions d'euros, dont une perte de 12,0 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013), risques spécifiques liés aux pertes prévisionnelles,</li> <li>○ risque de liquidité - besoins futurs en capitaux et financements complémentaires importants pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits – possibilité de ne pas parvenir pas à mettre en place les financements complémentaires;</li> <li>○ risques liés au Crédit d'Impôt Recherche et à l'accès à des avances et subventions publiques ; et</li> </ul> </li> </ul>

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- risques juridiques : évolution éventuelle de l'environnement réglementaire, notamment en Europe et aux Etats-Unis et dysfonctionnement des processus industriels.</li> </ul>
<b>D.3</b>	<b>Principaux risques propres aux actions émises</b>	<p>Les risques liés à l'Offre (tel que ce terme est défini ci-après), et notamment le fait que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et sont soumises aux fluctuations de marché. En outre, un marché liquide pourrait ne pas se développer ou perdurer ;</li> <li>- le prix de marché des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ;</li> <li>- la cession par les principaux actionnaires d'un nombre important d'actions à l'issue de la période de conservation à laquelle ils se sont engagés pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la Société ;</li> <li>- la non signature ou la résiliation du Contrat de Garantie (tel que ce terme est défini ci-après) entraînerait l'annulation de l'Offre ; la résiliation du Contrat de Garantie entraînerait l'annulation des négociations de promesses d'actions intervenues jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison ;</li> <li>- l'insuffisance des souscriptions (moins de 75% du montant de l'augmentation de capital envisagée) pourrait entraîner l'annulation de l'Offre ; et</li> <li>- la Société n'entend pas adopter une politique de versement de dividendes réguliers compte tenu de son stade de développement.</li> </ul>

<b>Section E – Offre</b>		
<b>E.1</b>	<b>Montant total net du produit de l'Offre et estimation des dépenses totales liées à l'Offre</b>	<p><b>Produit brut de l'Offre</b></p> <p>Environ 50 millions d'euros pouvant être porté à environ 57,5 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ 66,1 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p> <p><b>Produit net estimé de l'Offre</b></p> <p>Environ 46,1 millions d'euros pouvant être porté à environ 52,8 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ 60,9 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p> <p>Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 3,91 millions d'euros, en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p>
<b>E.2a</b>	<b>Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit de celle-ci</b>	<p>L'émission des Actions Offertes et l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment B) sont destinées à fournir au Groupe des moyens supplémentaires pour financer ses opérations (y compris ses besoins en fonds de roulement) et, plus particulièrement, par ordre d'importance et quel que soit le produit net de l'Offre (en ce compris en cas de souscription de 75% du montant initialement envisagé), pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- son déploiement commercial à l'international en étoffant sa force de vente directe et en animant un réseau mondial de distributeurs ;</li> <li>- la poursuite de sa politique d'innovation afin (i) de conforter son avance technologique (plateforme B) et (ii) élargir la gamme d'applications couvertes par Aixplorer® ; et</li> <li>- la mise en place d'une famille de produits couvrant plusieurs segments de prix et, particulièrement, l'échographie portable qui représente la plus forte croissance du marché.</li> </ul>
<b>E.3</b>	<b>Modalités et conditions de l'Offre</b>	<p><b>Nature et nombre des titres dont l'admission est demandée et des titres offerts</b></p> <p>Les titres de la Société dont l'admission est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 11 337 376 Actions Existantes ; et</li> <li>- un maximum de 5 651 708 Actions Offertes en cas d'exercice intégral de la</li> </ul>

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*

		<p>Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix).</p> <p><b>Clause d'Extension</b></p> <p>En fonction de l'importance de la demande, la Société pourra, en accord avec les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, augmenter le montant initial de l'Offre de 15 %, qui serait ainsi porté à un montant maximum de 57,5 millions d'euros correspondant, à titre indicatif, à l'émission d'un nombre maximum de 4 914 529 actions nouvelles, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix (la « <b>Clause d'Extension</b> »).</p> <p><b>Option de Surallocation</b></p> <p>La Société consentira aux Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, agissant au nom et pour le compte des Garants, une option de surallocation permettant de souscrire un nombre d'actions représentant un montant maximum de 8,6 millions d'euros correspondant, à titre indicatif, à l'émission d'un nombre maximum 737 179 actions nouvelles supplémentaires, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix (les « <b>Actions Nouvelles Supplémentaires</b> »), dans la limite globale de 15 % des Actions Nouvelles après exercice éventuel de la Clause d'Extension (l'« <b>Option de Surallocation</b> »).</p> <p>L'Option de Surallocation sera exerçable par les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, agissant au nom et pour le compte des Garants, du 9 avril au 9 mai 2014.</p> <p><b>Structure de l'Offre</b></p> <p>La diffusion des Actions Offertes sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« <b>Offre</b> »), comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« <b>Offre à Prix Ouvert</b> » ou l'« <b>OPO</b> »), étant précisé que : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 10 actions jusqu'à 250 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 250 actions),</li> <li>- les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits,</li> </ul> </li> <li>- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et dans certains pays (à l'exception notamment des États-Unis d'Amérique) (le « <b>Placement Global</b> »).</li> </ul> <p>Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions nouvelles allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % des Actions Nouvelles. Si la demande dans le cadre de l'OPO est inférieure à 10 % des Actions Nouvelles, le solde non alloué dans le cadre de l'OPO sera offert dans le cadre du Placement Global.</p> <p><b>Fourchette indicative de prix</b></p> <p>Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « <b>Prix de l'Offre</b> »).</p> <p>La fourchette indicative de prix est comprise entre 11,70 et 14,30 euros par action.</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette.</p> <p>En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera fixée de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse</p>
--	--	---

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*

	<p>informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).</p> <p><b>Méthodes de fixation du Prix de l'Offre</b></p> <p>Le Prix de l'Offre sera fixé le 9 avril 2014 selon le calendrier indicatif. Il résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels.</p> <p><b>Date de jouissance</b></p> <p>1<sup>er</sup> janvier 2014.</p> <p><b>Engagements de souscriptions</b></p> <p>Plusieurs entités ou fonds d'investissement gérés par Auriga Partners, Edmond de Rothschild Investment Partners, Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations, NBGI, Mérieux Participations, Omnes Capital, Wellington Partners, Kuwait Life Sciences Company et Alto se sont engagés à placer des ordres de souscription pour un montant total d'environ 13,7 millions d'euros, soit 27% du montant brut de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation). Ces ordres ont vocation à être servis en priorité et intégralement, étant précisé qu'ils pourraient néanmoins être réduits dans le respect des principes d'allocation usuels (principalement dans l'hypothèse où les souscriptions recueillies dans le cadre de l'Offre seraient très supérieures au nombre des Actions Offertes).</p> <p>Aucune autre personne n'a l'intention, à la connaissance de la Société, de passer un ordre de souscription de plus de 5 %.</p> <p><b>Garantie</b></p> <p>L'Offre fera l'objet d'un contrat de garantie (le « <b>Contrat de Garantie</b> ») conclu entre la Société et BNP PARIBAS et Société Générale, en qualité de coordinateurs globaux, chefs de file et teneurs de livre associés (les « <b>Chefs de File et Teneurs de Livre Associés</b> ») et Gilbert Dupont et Oddo &amp; Cie en qualité de co-chefs de file (les « <b>Co-Chefs de File</b> ») et, avec les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, les « <b>Garants</b> » agissant non solidairement entre eux.</p> <p>La signature du Contrat de Garantie devrait intervenir le jour de la fixation du Prix de l'Offre (soit selon le calendrier indicatif le 9 avril 2014).</p> <p>Le Contrat de Garantie pourra être résilié par les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, agissant au nom et pour le compte des Garants, jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, dans certaines circonstances, notamment en cas de survenance d'événements majeurs (tels que, notamment, événement d'ordre politique, financier, économique, bancaire ou monétaire, acte de guerre ou de terrorisme, action ou conflit militaire) ayant ou étant susceptible d'avoir un effet qui rendrait impossible ou compromettrait, ou pourrait compromettre, sérieusement l'opération. Cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du code de commerce.</p> <p><b>Stabilisation</b></p> <p>Des opérations en vue de stabiliser ou soutenir le prix de marché des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris pourront être réalisées du 9 avril 2014 au 9 mai 2014 (inclus) par Société Générale agissant en qualité d'agent stabilisateur au nom et pour le compte des Garants.</p>
--	--

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*



		<p><b><i>Calendrier indicatif de l'opération</i></b></p> <p><b>25 mars 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visa de l'AMF sur le Prospectus</li> </ul> <p><b>26 mars 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre</li> <li>- Avis d'Euronext relatif à l'ouverture de l'OPO</li> <li>- Ouverture de l'OPO et du Placement Global</li> </ul> <p><b>8 avril 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet</li> </ul> <p><b>9 avril 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris)</li> <li>- Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension</li> <li>- Signature du Contrat de Garantie</li> <li>- Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre</li> <li>- Avis d'Euronext relatif au résultat de l'Offre</li> <li>- Début de la période de stabilisation éventuelle</li> </ul> <p><b>10 avril 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Début des négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous la forme de promesses d'actions (jusqu'au 14 avril 2014 inclus)</li> </ul> <p><b>14 avril 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global</li> </ul> <p><b>15 avril 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Début des négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris</li> </ul> <p><b>9 mai 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation</li> <li>- Fin de la période de stabilisation éventuelle</li> </ul> <p><b><i>Modalités de souscription</i></b></p> <p>Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 8 avril 2014 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.</p> <p>Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un des Chefs de File et Teneurs de Livre Associé au plus tard le 9 avril 2014 à 12 heures (heure de Paris).</p> <p><b><i>Établissements financiers introducteurs</i></b></p> <p><b>Chefs de File et Teneurs de Livre Associés</b></p>
--	--	---

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*

		<p>BNP PARIBAS</p> <p>Société Générale Corporate &amp; Investment Banking</p> <p><b>Co-Chefs de File</b></p> <p>Oddo &amp; Cie</p> <p>Gilbert Dupont</p>														
<b>E.4</b>	<b>Intérêt, y compris intérêt conflictuel, pouvant influencer sensiblement sur l'Offre</b>	<p>Les Garants et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers prestations de services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p>														
<b>E.5</b>	<b>Nom de la Société émettrice et conventions de blocage</b>	<p><i>Société émettrice</i></p> <p>SuperSonic Imagine</p> <p><i>Engagement d'abstention de la Société</i></p> <p>A compter de la date de signature du Contrat de Garantie et pendant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p> <p><i>Engagement de conservation des principaux actionnaires de la Société (détenant collectivement plus de 96% du capital avant l'opération)</i></p> <p>A compter de la date du Prospectus et jusqu'à 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p> <p><i>Engagement de conservation des principaux managers de la Société</i></p> <p>A compter de la date du Prospectus et jusqu'à 360 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p>														
<b>E.6</b>	<b>Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre</b>	<p><i>Impact de l'émission d'actions nouvelles sur les capitaux propres de la Société</i></p> <p>Sur la base des capitaux propres consolidés et du nombre total d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2013 (le capital social étant inchangé depuis cette date), les capitaux propres par action, avant et après réalisation de l'Offre (à un prix de 11,70 euros par action, soit la borne inférieure de la fourchette indicative de prix), s'établiraient comme suit (après imputation des frais juridiques et administratifs et de la rémunération globale des intermédiaires financiers (hors incidence des éventuelles économies d'impôts)) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">(en euros par action)</th> <th colspan="2">Quote-part des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2013</th> </tr> <tr> <th>Base non diluée</th> <th>Base diluée<sup>(1)</sup></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des Actions Nouvelles</td> <td>1,04</td> <td>1,34</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 4 273 504 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension</td> <td>3,71</td> <td>3,69</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 4 914 529 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la</td> <td>3,97</td> <td>3,94</td> </tr> </tbody> </table>	(en euros par action)	Quote-part des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2013		Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>	Avant émission des Actions Nouvelles	1,04	1,34	Après émission de 4 273 504 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension	3,71	3,69	Après émission de 4 914 529 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la	3,97	3,94
(en euros par action)	Quote-part des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2013															
	Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>														
Avant émission des Actions Nouvelles	1,04	1,34														
Après émission de 4 273 504 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension	3,71	3,69														
Après émission de 4 914 529 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la	3,97	3,94														

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

		Clause d'Extension																			
		Après émission de 5 651 708 Actions Offertes en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	4,28	4,21																	
		(1) en tenant compte des actions gratuites attribuées mais non acquises et en supposant l'exercice de tous les bons de souscription d'actions (hors BSA D-2013-T2 dont la Société n'entend pas appeler l'exercice d'ici le jour de la première cotation des actions de la Société, date à laquelle ils seront automatiquement caducs de droit), options de souscription d'actions et bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « Options »), étant précisé que les conditions d'exercice des Options ne seront pas modifiées à la suite de la réalisation de l'Offre (voir le paragraphe 21.1.4 du Document de Base).																			
		<p><b>Montant et pourcentage de la dilution résultant de l'émission d'actions nouvelles</b></p> <p>L'incidence de l'Offre sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait à la date du présent Prospectus 1 % du capital social de la Société et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société au 24 mars 2014) serait la suivante, en prenant comme hypothèse un prix d'émission de 11,70 euros par action (soit la borne inférieure de la fourchette de prix indicative) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">(en euros par action)</th> <th colspan="2">Participation de l'actionnaire en %</th> </tr> <tr> <th>Base non diluée</th> <th>Base diluée<sup>(1)</sup></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des Actions Nouvelles</td> <td>1,00</td> <td>0,88</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 4 273 504 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension</td> <td>0,73</td> <td>0,66</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 4 914 529 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension</td> <td>0,70</td> <td>0,64</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 5 651 708 Actions Offertes en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation</td> <td>0,67</td> <td>0,61</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) en tenant compte des actions gratuites attribuées mais non acquises et en supposant l'exercice de toutes les Options (hors BSA D-2013-T2 dont la Société n'entend pas appeler l'exercice d'ici le jour de la première cotation des actions de la Société, date à laquelle ils seront automatiquement caducs de droit), étant précisé que les conditions d'exercice des Options ne seront pas modifiées à la suite de la réalisation de l'Offre (voir le paragraphe 21.1.4 du Document de Base).</p>			(en euros par action)	Participation de l'actionnaire en %		Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>	Avant émission des Actions Nouvelles	1,00	0,88	Après émission de 4 273 504 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension	0,73	0,66	Après émission de 4 914 529 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension	0,70	0,64	Après émission de 5 651 708 Actions Offertes en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	0,67	0,61
(en euros par action)	Participation de l'actionnaire en %																				
	Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>																			
Avant émission des Actions Nouvelles	1,00	0,88																			
Après émission de 4 273 504 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension	0,73	0,66																			
Après émission de 4 914 529 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension	0,70	0,64																			
Après émission de 5 651 708 Actions Offertes en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	0,67	0,61																			
<b>E.7</b>	<b>Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur</b>	Sans objet.																			

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.